



PRÉSENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2021
DE L'AUTORITE DE CONTRÔLE PRUDENTIEL ET DE RÉOLUTION

Conférence de presse du 31 mai 2021

Discours de Jean-Paul Faugère

Vice-président de l'ACPR

Mesdames et Messieurs,

J'évoquerai pour ma part quelques sujets relatifs à la régulation et à la supervision du secteur des assurances. J'aborderai successivement trois points :

1/ D'abord, les bons résultats du secteur de l'assurance en 2021, après le choc inédit de la crise sanitaire en 2020 ;

2/ Ensuite, l'adaptation du cadre réglementaire face aux transformations que le secteur va devoir mener à l'avenir, notamment face aux risques cyber et climatique ;

3/ Enfin, notre actualité en matière de protection de la clientèle.

I. Un marché de l'assurance résilient, dans un contexte de sortie de crise sanitaire

L'activité et les résultats enregistrés en 2021 en forte progression témoignent de la résilience du secteur de l'assurance dans un contexte de sortie de crise sanitaire et de reprise économique.

En assurance non-vie, d'abord, la croissance a repris sur l'ensemble des activités. La sinistralité, quant à elle, est revenue à des niveaux comparables à la situation d'avant-crise sur les branches qui avaient été affectées par la crise sanitaire. C'est le cas, par exemple, de l'assurance pour pertes pécuniaires et dommages aux biens du fait de la hausse des pertes d'exploitations observées en 2020 à la suite de la fermeture des établissements, ou encore de l'assurance prévoyance avec la hausse des arrêts de travail et le recours massif au chômage partiel. Globalement les assureurs non-vie ont amélioré leur performance alors que, rappelons-le, le secteur de l'assurance non-vie avait été particulièrement touché par la crise sanitaire.

En assurance-vie, la collecte nette a été exceptionnellement dynamique sur les supports rachetables en unités de compte. Elle a atteint 30,6 milliards d'euros en cumul à la fin de l'année dernière. Cette performance s'explique, en premier lieu, par un environnement de marché porteur pour la collecte sur ce type de support mais aussi par l'importance de l'épargne privée et la reprise de l'économie. Le dynamisme de la collecte est également lié aux stratégies d'offre des assureurs qui proposent des incitations à l'investissement dans des fonds en unités de compte. Sur les supports en euros, en revanche, bien que les taux obligataires aient un peu augmenté en 2021, l'évolution de la collecte demeure toujours négative, avec une décollecte à hauteur de -12,3 milliards d'euros. Cette décollecte s'est poursuivie au début de 2022.

Pour conclure sur l'année 2021, cette année encore, la France a conforté sa position en tant que premier marché de l'assurance en Europe avec un total de bilan des assureurs français de 3 018 milliards d'euros.

En 2022, le secteur doit faire face à un environnement macroéconomique affecté par l'invasion russe en Ukraine. Les assureurs français apparaissent toutefois faiblement exposés à l'Ukraine et à la Russie à l'actif comme au passif de leur bilan. Leur exposition à des secteurs

directement affectés par le conflit est également limitée. En outre, les assureurs ont abordé l'année 2022 avec des niveaux de solvabilité et de liquidité solides. En matière de solvabilité, fin 2021, les fonds propres immobilisés permettant de couvrir les risques auxquels font face les assureurs sont en moyenne 2,5 fois supérieurs au niveau minimum requis. En ce qui concerne la liquidité, les actifs liquides de haute qualité des assureurs permettent de couvrir 25 mois de sinistres en assurance non-vie fin 2021, contre 24 mois fin 2020. L'ACPR demeure toutefois vigilante face aux incertitudes liées à l'inflation et à la volatilité des marchés financiers. Et les perspectives économiques en Europe sont affectées par la guerre en Ukraine. L'ACPR continuera ainsi de suivre de près les effets de cette situation sur le secteur de l'assurance et plus largement sur la stabilité financière.

II. L'ACPR continue sa mission de prévention et d'anticipation des risques

Face à ces incertitudes, l'ACPR peut se prévaloir d'un cadre de régulation lui permettant de remplir au mieux sa mission de prévention des risques. Et la révision en cours de la directive Solvabilité II devrait renforcer la qualité de cette régulation. La présidence française de l'UE est d'ailleurs très active en vue d'un premier compromis entre États membres au sein du Conseil de l'UE dans la perspective du prochain trilogue associant le Parlement Européen

À titre d'exemple, le projet de révision de la directive Solvabilité II prévoit d'améliorer la coopération entre autorités européennes pour la supervision des activités transfrontalières. De même, il prévoit de prendre mieux en compte le rôle d'investisseur de long terme des assureurs.

En outre, le cadre de régulation réservera une attention croissante à la soutenabilité climatique. Cela résultera non seulement de Solvabilité II mais encore d'autres directives européennes et de la réglementation française. Les assureurs devront notamment intégrer les risques climatiques au sein du rapport sur l'évaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA). L'ACPR a publié en février dernier son premier rapport sur la gouvernance du risque de changement climatique afin d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques en la matière, comme elle l'avait fait pour le secteur bancaire en 2020.

Outre le risque climatique, le risque cyber figure parmi les risques de plus en plus prégnants pour le système financier : il demeure une priorité de contrôle pour l'ACPR. Notre action se décline en trois axes : surveiller la capacité des institutions financières à améliorer leur défense face aux attaques ; tirer les leçons des incidents et des attaques subis par le secteur ; coordonner la réflexion de la Place sur ces sujets et communiquer pour mieux sensibiliser. L'ACPR a précisé en juillet 2021 dans une notice¹ les 25 orientations à suivre pour renforcer la cyber sécurité des organismes d'assurance, conformément aux orientations de l'EIOPA.

III. Au titre de sa mission de protection de la clientèle, l'ACPR accentue son contrôle des modalités de commercialisation

¹ [20210702_notices_orientations_aeapp.pdf \(banque-france.fr\)](#)

Les périodes de crises sont propices à la recrudescence des arnaques et l'ACPR continue de s'engager activement dans sa mission de protection de l'épargnant. En particulier, le pôle commun ACPR-AMF a lancé en novembre 2021 une nouvelle campagne de sensibilisation du public au risque d'arnaques financières. Je vous invite à vous référer au rapport annuel du pôle commun² pour prendre connaissance de toute l'étendue de ses actions.

L'ACPR veille également à l'inclusion financière des populations les plus vulnérables. Ces bonnes pratiques visent à améliorer la qualité de l'information, y compris publicitaire, et celle du conseil donné au client.

Enfin, il faut souligner l'avancée sur la transparence des frais des assureurs vie avec la conclusion en février 2022 d'un accord de place sous l'égide du ministère de l'économie. L'ACPR poursuit ses propres travaux sur ce même sujet des coûts et de leur impact pour l'épargnant. Cette question fait d'ailleurs partie d'une priorité portée au niveau européen par l'EIOPA. Nous entendons bien, après échange avec la place, promouvoir effectivement les meilleures pratiques. Nous verrons au terme de nos échanges avec la place s'il y a lieu de formuler une recommandation.

Enfin, dans le contexte de volatilité accrue des marchés, j'évoquerai l'importance du devoir de conseil lors de la commercialisation de contrats d'assurance-vie. L'offre de contrats d'assurance-vie en unité de comptes doit s'adapter aux divers profils de risques des épargnants. Ces derniers doivent être rendus conscients par avance des risques d'évolution de la valeur de leur épargne selon les périodes.

² [Rapport annuel du pôle commun AMF-ACPR | Banque de France \(banque-france.fr\)](#)